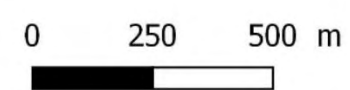


Observation de l'avifaune en stationnement en période de migration prénuptiale



- Légende**
- Parc éolien
 - Aire d'étude immédiate - AEI
 - Espèces observées en stationnement**
 - Etourneau sansonnet
 - Grive litorne
 - Pinson des arbres
 - Pigeon ramier
 - Espèce patrimoniale observée en stationnement**
 - ▲ Oedicnème criard
 - Habitats naturels simplifiés**
 - Prairies
 - Boissements, coupes et fourrés
 - Cultures
 - Urbain
 - Friche
 - Verger
 - Vignes
 - Haies**
 - Haie multi-strates
 - Haie arbustive
 - Haie relictuelle arborée
 - Haie rectangulaire basse
 - Haie relictuelle
 - Haie rectangulaire basse avec des arbres
 - Conifères



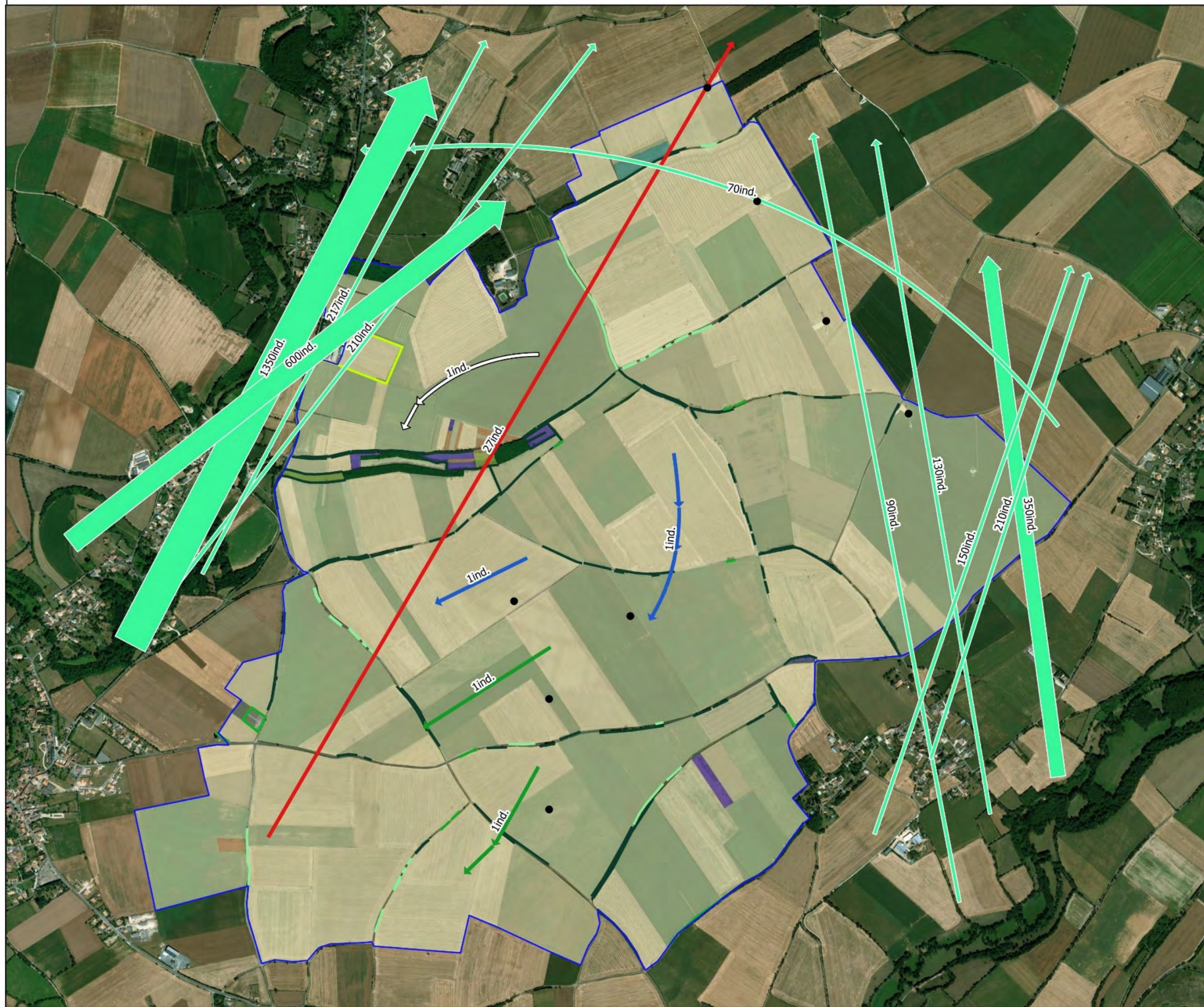
Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observation de l'avifaune en stationnement en période de migration prénuptiale

N° CARTE - PERIGNE-STAT-MIGR	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000
COORDS - L93	DATE - 05/12/2019
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	



Observation de l'avifaune patrimoniale en période de migration prénuptiale





Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Espèces patrimoniales observées

- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Cigogne blanche
- Grue cendrée
- Vanneau huppé

Habitats naturels simplifiés

- Prairies
- Boissements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères

0 250 500 m





Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observation de l'avifaune patrimoniale en période de migration prénuptiale

N° CARTE - PERIGNE-STAT-MIGR		 
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000	
COORDS - L93	DATE - 05/12/2019	

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

VII. 2. d. Synthèses de l'avifaune en période de migration

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i - *Etablissement de la patrimonialité*, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Parmi les **espèces observées** au cours de la migration sur l'aire d'étude, 8 espèces bénéficient d'un enjeu « espèce » allant de faible à modéré.

- **Enjeu « espèce » modéré** : le **Milan royal**, le **Busard Saint-Martin**, le **Busard des roseaux**, le **Pluvier doré**, l'**Œdicnème criard**, la **Grue cendrée** et la **Cigogne blanche** sont tous les 7 inscrits à l'annexe I de la DO ; ils n'ont pas de statut préoccupant sur la liste rouge nationale en tant qu'espèces de passage.
- **Enjeu « espèce » très faible** : le **Vanneau huppé**. Suite aux prospections postnuptiales et pré-nuptiales, les effectifs observés remplissent les conditions de déterminance ZNIEFF (pour rappel, les rassemblements en halte migratoire sur des sites réguliers doivent dépasser les 260 individus). D'une manière plus générale, l'aire d'étude immédiate possède une capacité d'accueil suffisante pour de tels groupes. Dans la plupart des cas, on observe un évitement des éoliennes en activité, soit un effort supplémentaire au cours de leurs déplacements pour contourner le parc.

Les autres espèces observées ne sont pas considérées comme patrimoniales en période de migration ; aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué pour cette période, par conséquent elles ne sont pas représentées dans le tableau suivant.

Suite aux **recherches bibliographiques** effectuées à l'échelle de l'AEE, **33 espèces patrimoniales** supplémentaires pouvant fréquenter l'AEI en migration présentent un enjeu « espèce » allant de faible à très fort. Ces espèces n'ont cependant jamais été observées au cours des sorties consacrées aux suivis migratoires.

- **Enjeu « espèce » très fort** : le **Bruant ortolan** et la **Cigogne noire** sont inscrits à l'annexe I de la DO et respectivement « en danger » et « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux de passage en France. La Cigogne noire est aussi déterminante ZNIEFF lors des haltes migratoires. Ces deux espèces peuvent survoler l'AEI.
- **Enjeu « espèce » fort** attribué au **Combattant varié**, inscrit à l'annexe I de la DO, « vulnérable » en migration et déterminant ZNIEFF lors des haltes migratoires. Il peut survoler l'AEI.
- **Enjeu « espèce » modéré** : l'**Aigle botté**, l'**Alouette calandrelle**, l'**Alouette lulu**, l'**Avocette élégante**, le **Balbusard pêcheur**, la **Bondrée apivore**, le **Busard cendré**, le **Chevalier gambette**, le **Chevalier sylvain**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, le **Courlis corlieu**, l'**Échasse blanche**, l'**Elanion blanc**, l'**Engoulevent d'Europe**, le **Faucon émerillon**, le **Faucon pèlerin**, la **Fauvette pitchou**, la **Gorgebleue à miroir**, la **Grande Aigrette**, le **Héron pourpré**, le **Martin-pêcheur d'Europe**, le **Milan noir**, la **Mouette mélanocéphale**, l'**Outarde canepetière**, la **Pie-grièche écorcheur**, le **Pipit rousseline**, le **Pipit spioncelle**, le **Pluvier doré**, le **Pluvier guignard** peuvent fréquenter l'AEI en période de migration.
- **Enjeu « espèce » faible** : la **Sarcelle d'été**, déterminante ZNIEFF en halte migratoire et « quasi-menacée » lors de ses migrations, bénéficie d'un enjeu « espèce » faible en migration.

En migration postnuptiale, 40 espèces ont été observées dont 28 ont été qualifiées de migratrices potentielles ou avérées. Parmi elles, 22 sont protégées au niveau national, 4 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 3 autres sont déterminantes ZNIEFF lorsque des conditions sont respectées.

A partir de la fin octobre 2018, de grands rassemblements de passereaux ont été observés dans l'ensemble des milieux ouverts.

Un rassemblement postnuptial d'Œdicnèmes criards a été observé, il est connu pour être régulier dans le secteur d'après les suivis de l'ONCFS.

Un vol migratoire de Vanneaux huppés a été mentionné le 25 septembre 2018 ; aucun rassemblement n'a été observé sur l'AEI, mais le site est favorable.

Aucun axe de migration préférentiel n'a été constaté, cette migration se déroulant de manière diffuse sur l'ensemble de l'aire d'étude.

En migration pré-nuptiale, 49 espèces ont été observées dont 39 ont été qualifiées de migratrices potentielles ou avérées. Parmi elles, 30 sont protégées au niveau national, 5 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 5 autres sont déterminantes ZNIEFF lorsque des conditions sont respectées.

Aucun rassemblement important d'espèces patrimoniales n'a été observé sur la ZIP ou l'aire d'étude.

Les regroupements de Vanneaux huppés n'ont pas été mis en évidence sur la ZIP ou l'aire d'étude. Toutefois celle-ci possède les capacités d'accueil pour de tels groupes, d'autant plus que l'espèce a été observée en grand nombre en vol au-dessus et à proximité de l'aire d'étude.

Bien que la migration soit diffuse sur toute l'aire d'étude, des voies de déplacements privilégiées ont été repérées à l'ouest et à l'est de la ZIP, empruntées majoritairement par le Vanneau huppé.

Le groupe de Grues cendrées observé en migration pré-nuptiale à quant à lui traversé la ZIP à environ 40 mètres de haut.

Enfin, il est important de noter que de grands groupes de Grues cendrées migrent à proximité de l'aire d'étude, par exemple sur la commune de Brioux-sur-Boutonne.

Au total, 8 espèces observées ont été considérées comme patrimoniales :

- 7 représentent un enjeu modéré : le Milan royal, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Grue cendrée, la Cigogne blanche, le Pluvier doré et l'Œdicnème criard.
- Enfin, une dernière représente un enjeu très faible : le Vanneau huppé.

Suite aux recherches bibliographiques effectuées sur l'ensemble de l'AEE, 33 espèces migratrices patrimoniales supplémentaires présentent un enjeu « espèce » :

- 2 présentent un enjeu espèce « très fort ».
- 1 présente un enjeu espèce « fort ».
- 29 présentent un enjeu espèce « modéré ».
- 1 présente un enjeu espèce « faible ».

Tableau 33 : Enjeu « espèce » attribué en période de migration

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF Deux-Sèvres (79)	Total		Enjeu « espèces »
					Postnup.	Prénup.	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D		7	Modéré
	Busard des roseaux	DO / PN	NA	D > 10 ind.		3	Modéré
	Buse variable	PN	NA	-		29	
	Milan royal	DO / PN	NA	H	1		Modéré
Charadriiformes	Goéland leucophée	PN	NA		81		
	Goéland sp.		-		31		
	Œdicnème criard	DO / PN	NA	N et R	50	2	Modéré
	Pluvier doré	DO	-	H > 35 ind.		400	Modéré
	Vanneau huppé	-	NA	H > 260 ind.	30	5207	Très faible
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	H	29	1	Modéré
Columbiformes	Pigeon ramier	-	NA	-	74	55	
	Tourterelle des bois				4		
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA	-	3	5	
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H > 70 ind.		27	Modéré
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	-		3	
	Alouette des champs	-	NA	-	111	37	
	Bergeronnette grise	PN	-	-	32	8	
	Bruant jaune	PN	NA	-	1	2	
	Bruant proyer	PN	-	-		1	
	Bruant zizi	PN	-	-	16	16	
	Chardonneret élégant	PN	NA	-	46	23	
	Choucas des tours	PN	-	-		2	
	Corbeau freux	-	-	-		4	
	Etourneau sansonnet	-	-	-	551	148	
	Fauvette à tête noire	PN	NA	-		1	
	Geai des chênes	-	-	-		8	
	Gobemouche gris	PN	DD		1		
	Grive litorne	-	-	-		40	
	Grive musicienne	-	NA	-		4	
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD	-		1	
	Hirondelle rustique	PN	DD	-	65	3	
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	92	15	
	Merle noir	-	NA	-		12	
Mésange bleue	PN	NA	-		1		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF Deux-Sèvres (79)	Total		Enjeu « espèces »
					Postnup.	Prénup.	
	Mésange charbonnière	PN	NA	-		3	
	Moineau domestique	PN	NA	-		7	
	Passereau sp.	-	-	-		125	
	Passereau sp.	-	-	-		125	
	Pinson des arbres	PN	NA	-	50	72	
	Pipit farlouse	PN	NA	-	32	10	
	Pouillot véloce	PN	NA	-	8	3	
	Rougequeue à front blanc	PN	NA		1		
	Rougegorge familier	PN	NA	-		7	
	Tarier pâtre	PN	NA	-	3	3	
	Traquet motteux	PN	DD		2		
	Troglodyte mignon	PN	-	-		3	
	Verdier d'Europe	PN	NA	-	1	1	
	Péléciformes	Grand Cormoran	PN	NA	-		2
Héron cendré		PN	NA	-		3	

Légende :

Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable
 Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant en site de halte migratoire ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R : Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

Tableau 34 : Enjeu « espèce » attribué en période de migration (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF – Deux-Sèvres (79)	Enjeu « espèces »
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	-		Modéré
	Balbusard pêcheur	DO / PN	LC		Modéré
	Bondrée apivore	DO / PN	LC		Modéré
	Busard cendré	DO / PN	NA		Modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NA		Modéré
	Elanion blanc	DO / PN	NA		Modéré
	Milan noir	DO / PN	NA		Modéré
Ansériformes	Sarcelle d'été		NT	N et H	Faible
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	NA		Modéré
Charadriiformes	Avocette élégante	DO / PN	NA	N et H>20 ind.	Modéré
	Chevalier gambette	DO / PN	LC	H > 60 ind. et N	Modéré
	Chevalier sylvain	DO / PN	LC		Modéré
	Combattant varié	DO	NT	H	Fort
	Courlis corlieu		VU	H>50 ind.	Modéré
	Échasse blanche	DO / PN	-	H>50 ind. et N	Modéré
	Mouette mélanocéphale	DO / PN	NA	N et H>5 ind.	Modéré
	Pluvier doré	DO	-	H > 35 ind.	Modéré
Pluvier guignard	DO / PN	NT	H	Fort	
Ciconiiformes	Cigogne noire	DO / PN	VU	H et N	Très fort
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	DO / PN	-		Modéré
Falconiformes	Faucon émerillon	DO / PN	NA		Modéré
	Faucon pèlerin	DO / PN	NA		Modéré
Otidiformes	Outarde canepetière	DO / PN	-	H, N et R	Modéré
Passériformes	Alouette calandrelle	DO / PN	-		Modéré
	Alouette lulu	DO / PN	-		Modéré
	Bruant ortolan	DO / PN	EN		Très fort
	Fauvette pitchou	DO / PN	-		Modéré
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	NA		Modéré
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NA		Modéré
	Pipit rousseline	DO / PN	NA		Modéré
Pipit spioncelle	DO / PN	NA		Modéré	
Péléciformes	Grande Aigrette	DO / PN	-	H>5 ind. et N	Modéré
	Héron pourpré	DO / PN	-	H et N	Modéré

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF – Deux-Sèvres (79)	Enjeu « espèces »
Légende :					
Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)					
Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable					
Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant en site de halte migratoire ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R : Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année					

VII. 3. Période d'hivernage

VII. 3. a. Synthèse bibliographique

Les recherches bibliographiques effectuées à l'échelle de l'AEE mentionnent **14 espèces patrimoniales en hivernage**. Ces données sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux FSD des zonages présents dans l'AEE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Certaines de ces espèces sont sédentaires et passent donc toute l'année sur leur territoire, comme le Pic mar.

D'autres espèces passent l'hiver en France, et en fonction des années et du couvert végétal, les grandes parcelles agricoles peuvent être fréquentées par des grands rassemblements d'oiseaux de plaines tels que le Pluvier doré, ou le Vanneau huppé. Les Aigrettes et Cigognes blanches peuvent quant à elles survoler l'AEl (transits entre deux zones humides par exemple).

Trois espèces de rapaces peuvent fréquenter l'AEl en hivernage : le Busard Saint-Martin, l'Elanion blanc et le Milan royal. Durant cette période, ces derniers cherchent des sites d'alimentation qu'ils fréquentent en journée. Ils chassent alors dans les zones ouvertes (cultures, prairies et friches) et utilisent aussi les haies et boisements pour se poser.

Tableau 35 : Espèces patrimoniales mentionnées en période d'hivernage dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEl
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	D	Alimentation/Transit
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU		Alimentation/Transit
Charadriiformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	LC	H > 5 ind. et N	Alimentation/Transit
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	NA	H et R	Alimentation/Transit
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	LC	H > 35 ind.	Alimentation/Transit
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NA		Alimentation/Transit

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEl
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	NA		Survol
Charadriiformes	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	LC	H > 260 ind.	Alimentation/Transit
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
Pélécaniiformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-		Survol
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	LC	H > 5 ind. et N	Survol
Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : -Données absentes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ;

R = Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

VII. 3. b. Espèces observées

Il est important de rappeler que les inventaires hivernaux concernant l'avifaune ne permettent pas de donner un nombre exhaustif d'individus de chaque espèce, mais permettent de détecter les grands rassemblements et autres espèces qui pourraient comporter un enjeu de conservation important. Le nombre total de contacts indiqué dans le tableau suivant informe donc du total des individus observés au cours de l'ensemble des sorties réalisées sur la période hivernale. Il se peut que certains individus soient observés à plusieurs reprises lors des différentes sorties.

Lors des prospections hivernales, **3635 individus de 33 espèces** ont été contactés dans l'aire d'étude immédiate (AEI ; cf. tableau suivant). Au total 20 espèces sont protégées au niveau national, 3 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », 5 sont des espèces hivernantes de « préoccupation mineure » (liste rouge nationale) et 1 est classée « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale (oiseaux hivernants). Le Pluvier doré et le Vanneau huppé sont considérés comme espèces déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'ils atteignent respectivement des groupes de 35 et 260 individus minimum sur un site régulier. Le Busard Saint-Martin l'est également quand il est observé en dortoir, utilisé régulièrement. De même, la Grue cendrée est déterminante lorsqu'elle fréquente des sites d'hivernages réguliers à partir de 70 individus. Ainsi, **4 espèces sont patrimoniales en hiver** dans l'AEI.

Tableau 36 : Espèces contactées en hiver, statuts et effectifs

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	LRF - Hivernant	Dates d'observation et effectifs maximum retenus			Total contacts
					2018	2019		
					13-déc	17-janv	06-févr	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA		1		1
	Buse variable	PN		NA	9	3	7	19
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	H > 35 ind.	LC		60	400	460
	Vanneau huppé		H > 260 ind.	LC	20	40	1730	1790
Columbiformes	Pigeon ramier			LC	45	15	7	67
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN		-	1		3	4
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	H > 70 ind.	NT	4			4
Passériformes	Accenteur mouchet	PN		-	4	3	1	8
	Alouette des champs			LC	13	125	58	196
	Bergeronnette grise	PN		NA		3		3
	Bruant des roseaux			-	2	2		4
	Bruant jaune			-	1			1
	Bruant zizi	PN		-	10	3	4	17
	Corneille noire			NA	2	9		11
	Etourneau sansonnet			-	290	14	160	464
	Geai des chênes			NA		1		1
	Grive litorne			LC		16	68	84
	Grive musicienne			NA	6			6
	Linotte mélodieuse	PN		NA	40	16	16	72
	Merle noir			NA	8	3	2	13

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	LRF - Hivernant	Dates d'observation et effectifs maximum retenus			Total contacts
					2018	2019		
					13-déc	17-janv	06-févr	
	Mésange bleue	PN		-	1		1	2
	Mésange charbonnière	PN		NA	1	3		4
	Moineau domestique	PN		-	10	6		16
	Pie bavarde			-		1		1
	Pinson des arbres	PN		NA	153	70	49	272
	Pipit farlouse	PN		DD	46	10	10	66
	Pouillot véloce	PN		-	2	1		3
	Rougegorge familier	PN		NA	10	12	1	23
	Tarier pâtre	PN		NA	1	1	3	5
	Troglodyte mignon	PN		NA	2	2		4
	Verdier d'Europe	PN		NA	10			10
Péléciformes	Héron cendré	PN		NA		1	1	2
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA		1	1	2
							Total	3635

Légende :

Espèces patrimoniales.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure.

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

Le 13 décembre 2018, les conditions météorologiques ont été favorables aux transits des oiseaux. Plusieurs cultures fraîchement labourées ont permis l'observation de nombreux passereaux en alimentation (40 Linottes mélodieuses, 153 Pinsons des arbres, 10 Verdiers d'Europe, 10 Bruants zizis, 46 Pipits farlouses, 290 Etourneaux sansonnets). En milieu de matinée, un vol de 4 Grues cendrées a été observé au-dessus de l'AEI.

Le 17 janvier 2019, une faible couverture nuageuse permet au soleil de réchauffer les sols gelés pendant la nuit et aux oiseaux de partir en recherche alimentaire. Ainsi, cette journée est marquée par l'observation de nombreux groupes de passereaux fréquentant les cultures en quête de graines et petits insectes enfouis sous terre. On note par exemple un minimum de 125 Alouettes des champs observées dans les différentes parcelles, mais aussi 16 Grives litorne ou encore 70 Pinsons des arbres. De plus, cette chaleur adoucissant les sols, les agriculteurs ont profité de ces conditions pour labourer certaines parcelles, attirant ainsi 60 Pluviers dorés et 40 Vanneaux huppés.

Le 6 février 2019, une importante couche nuageuse résultant d'une dépression traversant la France, a apporté de fortes pluies et quelques chutes de neige pendant les deux jours précédents. Cependant la remontée des températures et un vent porteur venant du sud ont incité certaines espèces à entamer une remontée progressive

vers les sites de nidification tout en faisant quelques haltes migratoires sur les parcelles favorables. L'observation de 1730 Vanneaux huppés et 400 Pluviers dorés en vol migratoire marque les premiers départs. Le site se trouve donc sur un axe migratoire important pour ces espèces dont la migration pré-nuptiale est observée à partir de février jusqu'à la fin du mois de mars. Les observations de 58 Alouettes des champs, 160 Etourneaux sansonnets, 68 Grives litornes et 49 Pinsons des arbres observés sur l'ensemble des parcelles de l'AEI, témoignent d'une phase d'hivernage encore bien marquée pour les passereaux.

Le site de Périgné présente un fort potentiel d'accueil pour l'avifaune de plaine, notamment le Pluvier doré et le Vanneau huppé, mais aussi pour les passereaux des milieux semi-ouverts comme les grives (voir photo ci-dessous).



Figure 30 : Grives litornes (janvier 2019, ©NCA Environnement)

VII. 3. c. Espèces patrimoniales hivernantes

Parmi les 33 espèces observées pendant la période hivernale, **4 espèces sont patrimoniales**. 3 d'entre elles sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Grue cendrée). Le Vanneau huppé est déterminant ZNIEFF sous condition d'un stationnement d'un minimum de 260 individus. Les observations sur le site n'ont pas dépassé 100 individus en stationnement, cependant l'AEI lui est très favorable ; l'espèce est donc considérée comme déterminante et patrimoniale.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est présent toute l'année dans la région, il fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts qui lui permettent de chasser. En période internuptiale, les busards sont très souvent retrouvés la nuit en dortoirs de plusieurs individus. En Poitou-Charentes, les sites de dortoirs réguliers de l'espèce sont considérés comme « déterminants ZNIEFF ».

Une femelle a été observée le 17 janvier 2019 près des *Combes*, en recherche alimentaire.

Pluvier doré

Un groupe de minimum 60 Pluviers dorés a été observé en vol le 17 janvier et un autre vol de 400 individus le 6 février. Cette espèce, présente dans la région exclusivement en période internuptiale, fréquente préférentiellement les espaces dégagés (prairies, grandes plaines céréalières...) et stationne souvent avec des Vanneaux. Leurs déplacements et effectifs dans la région varient en fonction de la ressource alimentaire et des périodes de gel.

Au même titre que le Vanneau huppé, le Pluvier doré est considéré comme « déterminant ZNIEFF » lorsque les effectifs observés dépassent les 35 individus, ce qui est le cas sur le site. De plus l'espèce est considérée comme patrimoniale du fait de son inscription à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Vanneau huppé

Plusieurs groupes de Vanneaux huppés ont été observés sur l'AEI lors des prospections hivernales, notamment des vols remarquables le 6 février qui ont comptabilisé près de 1730 individus. Cette espèce, grégaire en période internuptiale, fréquente les milieux ouverts à couvert bas dans lesquels les individus se déplacent en fonction de l'abondance en nourriture. Il est donc fréquent de voir des groupes plus ou moins importants dans les prairies et labours en espaces dégagés. L'AEI est particulièrement favorable à l'espèce, du fait de l'omniprésence des milieux ouverts.

Grue cendrée

La Grue cendrée est strictement migratrice et hivernante en France. Autrefois hivernante uniquement en Espagne, elle est aujourd'hui présente sur tout le sud-ouest français et remonte progressivement le long de la côte Atlantique pour hiverner depuis quelques années jusqu'en Vendée. Elle est aussi très présente en Camargue pendant toute la période hivernale.

La Grue cendrée fréquente les grandes cultures en journée pour s'alimenter, et les bords de lac et marais la nuit pour se reposer les pieds dans l'eau, à l'abri des prédateurs. Très sensible au gel qui conditionne sa capacité à s'alimenter ou non, l'espèce se déplace régulièrement en hiver pour éviter les vagues de froid ; elle peut donc être observée en vol en plein hiver à la recherche de cultures meubles permettant l'accès aux lombrics et graines (généralement maïs).

Au cours de la prospection du 13 décembre 2018, 4 individus ont été observés en vol au nord-est de l'AEI. A cette période de l'année, il s'agissait sans doute d'individus en recherche alimentaire.

Observation de l'avifaune patrimoniale en période hivernale





Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Avifaune patrimoniale en transit

- Busard Saint-Martin
- Grue cendrée
- Pluvier doré
- Vanneau huppé

Vanneaux huppés en stationnement

- VAHU
- VAHU

Habitats naturels simplifiés

- Prairies
- Boisements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères

0 250 500 m





Projet éolien : Ferme éolienne de la Cersaie (79)

Observation de l'avifaune patrimoniale en période

N° CARTE - PERIGNE-AVI_PAT_HIV		 
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000	
COORDS - L93	DATE - 05/12/2019	

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

VII. 3. d. Synthèse et enjeux en période hivernale

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i *Etablissement de la patrimonialité*, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

➤ **Enjeu « espèce » très fort :**

Le **Milan royal**, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et classé espèce hivernante « vulnérable » sur la liste rouge nationale, obtient une classe de patrimonialité de catégorie 1 ; un enjeu « espèce » très fort lui est donc attribué.

➤ **Enjeu « espèce » fort :**

La **Grue cendrée**, inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et classée espèce hivernante « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale, obtient une classe de patrimonialité de catégorie 2 ; un enjeu « espèce » fort lui est donc attribué.

➤ **Enjeu « espèce » modéré :**

Le **Pluvier doré** et le **Pluvier guignard**, inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et déterminantes ZNIEFF en halte migratoire, obtiennent une classe de patrimonialité de catégorie 3, un enjeu « espèce » modéré leur est donc attribué.

Des rassemblements d'**Œdicnèmes criards** peuvent aussi être observés sur l'AEI, un enjeu « espèce » modéré lui est donc attribué. Il en est de même pour l'**Aigrette garzette**, la **Grande Aigrette**, la **Cigogne blanche** et la **Cigogne noire**, toutes les quatre inscrites à l'annexe I de la DO.

Pour les passereaux patrimoniaux présents en hivernage sur l'AEI, on retrouve l'**Alouette lulu** et la **Fauvette pitchou**, également inscrites à l'Annexe I de la DO. Elles bénéficient d'un enjeu « espèce » modéré.

Le **Busard Saint-Martin**, inscrit à l'Annexe I de la DO, ne possède pas de statut de conservation particulier en tant qu'espèce « hivernante » (non applicable). Sa classe de patrimonialité attribuée est donc de catégorie 3, un enjeu « espèce » modéré lui est donc attribué. D'autres rapaces, l'**Elanion blanc** et le **Milan royal**, peuvent aussi fréquenter l'AEI en hivernage et bénéficient d'un enjeu « espèce » modéré.

Pour les autres groupes, on retrouve uniquement le **Pic mar**, inscrit à l'annexe I de la DO, bénéficiant d'un enjeu « espèce » modéré, qui fréquente l'AEI toute l'année.

➤ **Enjeu « espèce » très faible :**

Le **Vanneau huppé** est déterminant ZNIEFF sous la condition qu'un minimum de 260 individus soit observé en stationnement régulier sur un site. L'effectif maximum observé en stationnement sur l'AEI est de 100 individus et de 1730 individus en vol, cependant la présence de grandes parcelles de culture donne au site un fort potentiel d'accueil pour ce limicole. N'étant pas protégé au niveau national, un enjeu « espèce » de catégorie 5 lui est attribué, soit un enjeu très faible.

Toutes les autres espèces observées n'ont pas de caractère de patrimonialité ; aucun enjeu ne leur a donc été attribué.

Tableau 37 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - Hivernant	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Total contacts	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D	1	Modéré
	Buse variable	PN	NA	-	19	
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	LC	H > 35 ind.	460	Modéré
	Vanneau huppé	-	LC	H > 260 ind.	1790	Très faible
Colombiformes	Pigeon ramier	-	LC	-	67	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	-	4	
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NT	H > 70 ind.	4	Fort
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	-	8	
	Alouette des champs	-	LC	-	196	
	Bergeronnette grise	PN	NA	-	3	
	Bruant des roseaux	-	-	-	4	
	Bruant jaune	-	-	-	1	
	Bruant zizi	PN	-	-	17	
	Corneille noire	-	NA	-	11	
	Etourneau sansonnet	-	-	-	464	
	Geai des chênes	-	NA	-	1	
	Grive litorne	-	LC	-	84	
	Grive musicienne	-	NA	-	6	
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	72	
	Merle noir	-	NA	-	13	
	Mésange bleue	PN	-	-	2	
	Mésange charbonnière	PN	NA	-	4	
	Moineau domestique	PN	-	-	16	
	Pie bavarde	-	-	-	1	
	Pinson des arbres	PN	NA	-	272	
	Pipit farlouse	PN	DD	-	66	
	Pouillot véloce	PN	-	-	3	
	Rougegorge familier	PN	NA	-	23	
	Tarier pâtre	PN	NA	-	5	
	Troglodyte mignon	PN	NA	-	4	
Verdier d'Europe	PN		NA	10		
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	NA	-	2	
Piciformes	Pic épeiche	PN	NA	-	2	

Légende :
 Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : - : Données absentes ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; D = Dortoirs utilisés chaque année

Tableau 38 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - Hivernant	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Elanion blanc	DO / PN	-	-	Modéré
	Milan royal	DO / PN	VU	-	Très fort
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H et R	Modéré
	Pluvier guignard	DO / PN	-	-	Modéré
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	-	Modéré
	Cigogne noire	DO / PN	NA	-	Modéré
Passériformes	Alouette lulu	DO / PN	NA	-	Modéré
	Fauvette pitchou	DO / PN	-	-	Modéré
Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN	-	-	Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	LC	H > 5 ind. et N	Modéré
Piciformes	Pic mar	DO / PN	-	-	Modéré

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : - : Données absentes ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; D = Dortoirs utilisés chaque année

Un total de 3635 individus de 33 espèces a été contacté dans les AEI :

- 20 espèces protégées au niveau national.
- 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Grue cendrée).
- 5 espèces hivernantes de « préoccupation mineure » sur la Liste rouge nationale (Pluvier doré, Vanneau huppé, Pigeon ramier, Alouette des champs et Grive litorne) et 1 espèce hivernante « quasi-menacée » (Grue cendrée).
- 4 espèces considérées comme déterminante « ZNIEFF » lorsqu'elles atteignent des conditions particulières (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Vanneau huppé et Grue cendrée).

Des groupes remarquables de Pluviers dorés et de Vanneaux huppés ont été observés en vol au-dessus de l'AEI. Des rassemblements de centaines d'Alouettes des champs, Etourneaux sansonnets et Pinsons des arbres ont été observés en alimentation dans les semis d'hiver et haies.

Suite aux prospections réalisées, au total 4 espèces présentent un caractère patrimonial sur l'ensemble de la période d'hivernage :

- La Grue cendrée représente un enjeu « espèce » fort.
- Le Busard Saint-Martin et le Pluvier doré représentent un enjeu « espèce » modéré.
- Le Vanneau huppé représente un enjeu « espèce » très faible.

Suite aux recherches bibliographiques effectuées sur l'ensemble de l'AEI, 10 espèces hivernantes patrimoniales supplémentaires présentent un enjeu « espèce » modéré et 1 (le Milan royal) un enjeu « espèce » très fort.

VII. 4. Période de nidification

VII. 4. a. Synthèse bibliographique

Au total, **80 espèces patrimoniales** sont mentionnées nicheuses sur l'aire d'étude éloignée (AEE) entre 2010 et 2019. Parmi elles, **28** sont inscrites à la **Directive « Oiseaux »**, **68** sont **protégées**, **48** sont **déterminantes ZNIEFF** en nidification et **65** ont un **statut de conservation défavorable en Poitou-Charentes**. Seulement une partie d'entre elles fréquente l'aire d'étude immédiate afin de nicher ou simplement pour s'y alimenter.

Ces données bibliographiques sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux FSD des zonages présents dans l'AEE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Tableau 39 : Espèces patrimoniales mentionnées en période de nidification dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRR PC nicheurs (IUCN, 2019)	ZNIEFF (79)	Aire d'étude Freq.	Utilisation de l'AEI	
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO / PN	DD	N	AER	A	
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	VU	N	AER	A	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A et R	
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	VU	N	AEI	A et R	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A et R	
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	EN	N	AER	A	
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	NA	N	AEI	A et R	
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC		AER	A	
	Anseriformes	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	-	CR	N	AER	Peu probable
Canard souchet		<i>Anas clypeata</i>	-	VU	N	AER	Peu probable	
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	AER	A	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	N	AER	Peu probable	
Charadriiformes	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	-	EN	N	AER	Peu probable	
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	CR	N	AER	Peu probable	
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	VU	N	AER	Peu probable	
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	PN/DO	-	-	AER	Peu probable	
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	-	H	AER	Peu probable	
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	EN	N	AER	Peu probable	
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	NT	N	AEE	Peu probable	
	Goéland leucophée	<i>Larus michaellis</i>	PN	VU	-	AEI	Peu probable	
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A et R	
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	VU	N	AEE	Peu probable	
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	VU	N	AEE	Peu probable	
	Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NT	N	AER	A
		Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	NA	N	-	A
Colombiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	EN	N	AER	A	

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRR PC nicheurs (IUCN, 2019)	ZNIEFF (79)	Aire d'étude Freq.	Utilisation de l'AEI
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	AEI	A et R
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	NT	N	AEI	A et R
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	VU	-	AEI	A et R
Gruiformes	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	NT	-	AER	Peu probable
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	-	VU	N	AER	Peu probable
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	N	AEE	Peu probable
Passériformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	CR	N	AEE	Peu probable
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	VU	-	AEI	A et R
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	EN	N	AER	Peu probable
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	EN	N	AER	Peu probable
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	N	AER	Peu probable
	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	PN	VU	-	AEI	A et R
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	NT	-	AER	A
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	AEI	A
	Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	VU	N	AEE	Peu probable
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	N	AEI	A et R
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	N	AEI	A et R
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	NT	-	AEI	A et R
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	AER	A
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	NT	N	-	A
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	AER	A
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	VU	N	AEI	A
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	PN	VU		AEE	Peu probable
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PN	CR	N	AEE	Peu probable
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	VU	N	AEI	Peu probable
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	NT	-	AER	A
Moineau friquet	<i>Poecile montanus</i>	PN	EN	N	AER	A	
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	PN	VU	N	AER	A	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	PN	EN	N	AEE	Peu probable	

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRR PC nicheurs (IUCN, 2019)	ZNIEFF (79)	Aire d'étude Freq.	Utilisation de l'AEI
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A et R
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	NT	-	AEI	Peu probable
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	CR	N	AEI	A
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	NT	-	AEI	A
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
Pélécaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	NA	N	AER	A
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NA	N	-	A
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN	LC	N	-	A
Piciformes	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	DO / PN	CR	N	AEE	Peu probable
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	NT	-	AEI	A et R
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	NT	N	AEI	A
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	VU	N	AER	Peu probable
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN	VU	N	AER	A
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	NT		AEI	A
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	VU	-	AEI	A
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	VU	N	AEI	A

Légende :
 Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) : NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction
 Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : N : Si nicheur
 Aire d'étude Freq. : Aire d'étude où l'espèce est connue nicheuse (données bibliographiques)
 Utilisation de l'AEI : A : pour s'alimenter ; R : pour se reproduire.

Parmi ces espèces, 23 (*a minima*) sont potentiellement nicheuses au sein de l'AEI, notamment 6 espèces de rapaces (le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, l'Elanion blanc, le Faucon crécerelle et le Faucon hobereau). D'autres rapaces patrimoniaux, connus à l'échelle de l'AEE, n'utilisent l'AEI que pour s'alimenter ou bien en survol comme l'Aigle botté et la Bondrée apivore, tous deux connus nicheurs au sein de l'AER.

D'autres espèces patrimoniales inféodées aux milieux bâtis comme le Moineau domestique, friquet et soulcie ainsi que les Hirondelles (de fenêtre, de rivage et rustique), le Martinet noir ou encore la Chouette effraie et le Choucas des tours, fréquentent surtout le site pour l'alimentation.

Certaines espèces sont classées « en danger critique d'extinction » comme le Canard chipeau, la Bécassine des marais, l'Alouette calandrelle, la Mésange noire et le Pouillot fitis.

D'autres espèces sont classées « en danger » sur la liste rouge de Poitou-Charentes : la Bécasse des bois, le Courlis cendré, le Pigeon colombin, l'Outarde canepetière, le Bruant des roseaux, le Bruant ortolan, la Locustelle tachetée, la Mésange huppée, le Moineau friquet ou encore la Pie-grièche à tête rousse. Parmi elles, le Pigeon colombin ou encore le Moineau friquet peuvent s'alimenter sur l'AEI.

Enfin, d'autres espèces connues nicheuses au sein de l'AER et l'AEE ne fréquentent pas l'AEI. Ce sont principalement des espèces inféodées aux milieux aquatiques ou bien aux boisements âgés ou milieux bocagers particuliers. Ces habitats n'étant pas présents au sein de l'AEI, elles ne sont pas considérées comme potentiellement nicheuses sur le site.

VII. 4. b. Espèces observées en période de nidification

Un total de **58 espèces** a été observé sur cette période. Parmi celles-ci, **44 sont protégées au niveau national**, **6 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »**, **9 sont « déterminantes » ZNIEFF en tant qu'espèces nicheuses**, et **24 ont un statut de conservation régional préoccupant** (Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs).

Le comportement de nidification observé est reporté dans le tableau en page suivante afin d'établir un statut de reproduction pour chaque espèce. Quand plusieurs comportements ont été observés, seul le comportement qui avère au mieux la nidification a été noté. Ainsi, 3 espèces présentent un statut de nicheur « certain » au sein de l'AEI :

- Deux couples de **Buses variables** ont été observés faisant des allers-retours au nid pendant que les jeunes quémendaient.
- Un couple de **Cornilles noires** a été observé entrant et quittant leur nid chargé de nourriture pour leurs jeunes.
- Un **Hypolaïs polyglotte** a été observée couvant ses 5 œufs.

Parmi les 58 espèces, **49 seraient nicheuses probables ou possibles** au sein de l'aire d'étude immédiate. Les autres taxons n'ont pas été contactés dans des milieux favorables à leur reproduction. Ils sont considérés comme nicheurs possibles en-dehors de l'AEI : soit dans les hameaux et villages voisins (espèces aux mœurs anthropophiles : Hirondelle rustique, Martinet noir, etc.), soit dans les zones humides alentour (Héron cendré, etc.). Ces dernières fréquentent l'AEI en survol et pour la recherche de nourriture.

L'effectif maximum retenu correspond au nombre maximum d'individus détectés lors d'une session d'inventaire sur l'ensemble de tous les points d'écoute prospectés et/ou lors des autres prospections réalisées à la même période (inventaires nocturnes - Chiroptères).

Le tableau ci-dessous présente ces résultats.

Tableau 40 : Résultats globaux du suivi de nidification

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charentes - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres	Effectif maximum retenu	Indices de reproduction	Statut de reproduction
Accipitriformes	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur	5	Individus observés en période de nidification	Probable
	Busard des roseaux	DO / PN	VU	Si nicheur	1	Individu observé en période de nidification	Possible
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur	3	Individus observés en période de nidification	Probable
	Buse variable	PN	LC	-	10	Couple au nid	Certain
Apodiformes	Martinet noir	PN	NT	-	8	Individus observés en période de nidification	Hors AEI
Bucérotiformes	Huppe fasciée	PN	LC	-	3	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NT	Si nicheur	3	Individus entendus dans un habitat favorable en période de nidification	Probable
Columbiformes	Pigeon ramier	-	LC	-	14	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable
	Tourterelle des bois	-	VU	-	13	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable
	Tourterelle turque	-	LC	-	7	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Hors AEI
Cuculiformes	Coucou gris	PN	LC	-	2	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-	4	Individus observés dans un habitat favorable en période de nidification	Probable
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur	1	Individu observé dans un habitat favorable	Possible
Galliformes	Caille des blés	-	VU	-	2	Mâles chanteurs dans un habitat favorable	Possible
	Faisan de Colchide	-	DD	-	3	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable
	Perdrix grise	-	DD	-	2	Individus observés dans un habitat favorable	Probable
	Perdrix rouge	-	DD	-	5	Individus observés dans un habitat favorable	Probable
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	LC	-	8	Mâles chanteurs dans un habitat favorable entendus à plusieurs jours d'intervalle	Probable